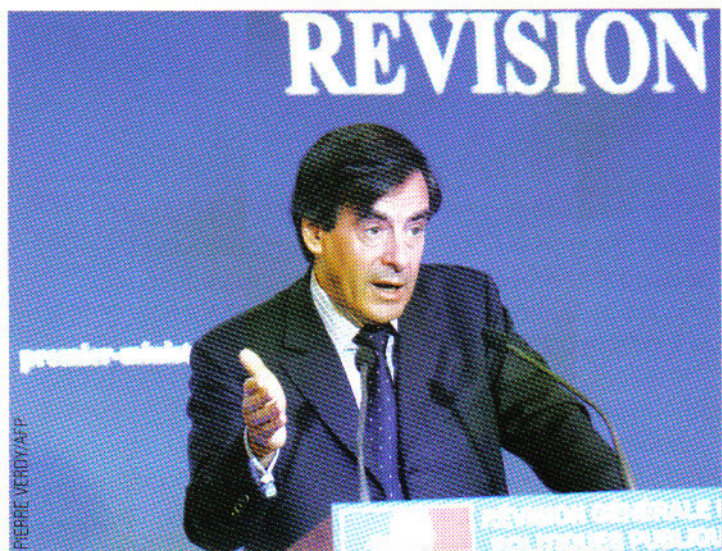


Lolf : la gestion pluriannuelle progresse



Avec la Révision générale des politiques publiques, lancée par François Fillon cet été, la réflexion sur les missions et le format des administrations prend une nouvelle dimension.

La mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (Lolf) depuis 2006 constitue une étape importante vers la gestion pluriannuelle des finances publiques. En donnant aux ministères comme aux managers locaux plus de souplesse dans la gestion de leurs crédits, la grande réforme budgétaire représente aussi un levier puissant pour accélérer la réforme de l'État.

L'annonce par le président de la République de la présentation, l'an prochain, d'un budget pluriannuel 2009-2012 jette les bases d'une véritable gestion pluriannuelle des finances publiques. Celle-ci doit donner une meilleure visibilité aux gestionnaires. Dans leur rapport remis le 31 octobre 2006, les parlementaires Alain Lambert et Didier Migaud, pères fondateurs de la Lolf, considèrent que le pilotage des finances publiques doit se placer dans une perspective à la fois pluriannuelle et plus globale. Mais aussi que le Parlement doit s'investir pour mieux débattre des enjeux budgétaires et des objectifs et indicateurs de performance de l'administration. C'est l'un des enjeux de la réforme

des institutions, qui doit notamment renforcer le rôle et les pouvoirs de contrôle du Parlement.

Selon la direction du Budget, les ministères ont exploité les souplesses offertes par la Lolf dans la gestion de leurs crédits. Ils ont pu ainsi financer

la plupart des besoins apparus en cours de gestion par redéploiement au sein des programmes, en dégageant, notamment, des marges sur la masse salariale. Cette fongibilité dite "asymétrique" a été opérée, dès cette première année, à hauteur de près de 400 millions d'euros.

Un an après la remise du rapport Lambert-Migaud, des progrès déjà importants ont été réalisés. Les ministères font progressivement évoluer leur organisation pour la rendre cohérente avec le découpage en missions, programmes et actions de l'architecture budgétaire. Par ailleurs, un projet

de circulaire est en cours de discussion, pour préciser le positionnement des responsables de programme, qui participent maintenant officiellement aux négociations budgétaires, des directeurs des ressources humaines et financières et des secrétaires généraux.

Pour répondre aux difficultés soulevées par le cloisonnement des budgets opérationnels de programme (Bop), une simplification de la cartographie des Bop est en cours afin de donner à ces derniers la taille critique qui permettrait une gestion déconcentrée efficace. Les managers locaux que sont les responsables de Bop auraient ainsi, eux aussi, davantage de latitude sur l'emploi des crédits, et les directives seraient réservées aux seuls projets structurants. Conformément aux préconisations du rapport Lambert-

Migaud, les gestionnaires locaux doivent avoir la capacité de gérer un vrai budget global, pour chaque politique publique qui leur est confiée. La déconcentration de la gestion des ressources humaines fait actuellement l'objet de réflexions. Des propositions seront présentées avant la fin de l'année. La mutualisation des actes administratifs relatifs au personnel se développe.

Par ailleurs, après une réduction du nombre d'objectifs et d'indicateurs de performance en 2007, leur nombre a été quasiment stabilisé dans le PLF 2008. Et leur mise en œuvre effective permet aux acteurs de sélectionner progressivement les objectifs et les indicateurs les plus pertinents. Ils sont plus lisibles et seront donc plus utiles aux parlementaires. ■